



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-035

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2025-02-08-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL CHERPEAU (37) (1 page)	Page 5
R24-2025-03-19-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL CHERPEAU (37) (1 page)	Page 7
R24-2025-02-12-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DE L'ESPOIR (37) (1 page)	Page 9
R24-2025-03-17-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DES ARCIS (37) (1 page)	Page 11
R24-2025-03-28-00032 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DES PLAUDIÈRES (37) (1 page)	Page 13
R24-2025-02-27-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DESACHÉ (37) (1 page)	Page 15
R24-2025-02-12-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DU CARROIR (37) (1 page)	Page 17
R24-2025-03-21-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL ESPERANTO (37) (1 page)	Page 19
R24-2025-02-19-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL FREMONT PRIOU (37) (1 page)	Page 21
R24-2025-03-20-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL GUILLEMAIN Frédéric (37) (1 page)	Page 23
R24-2025-02-07-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL GUILLIER (37) (1 page)	Page 25
R24-2025-02-12-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LA BELLE AU POIS GOURMAND (37) (1 page)	Page 27
R24-2025-02-25-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LE CHENE GIRAULT (37) (1 page)	Page 29
R24-2025-03-24-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LEGRAND (37) (1 page)	Page 31
R24-2025-03-13-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LES CHESNEAUX (37) (1 page)	Page 33
R24-2025-02-13-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LES ECORCHEVAUX (37) (1 page)	Page 35
R24-2025-03-28-00030 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LES LIGNES (37) (1 page)	Page 37
R24-2025-02-14-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL MOSNY (37) (1 page)	Page 39

R24-2025-03-06-00017 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL SECHERET (37) (1 page)	Page 41
R24-2025-03-14-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DES COUPILLERES (37) (1 page)	Page 43
R24-2025-02-06-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DES DEUX ILES (37) (1 page)	Page 45
R24-2025-03-16-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC GATIEN (37) (1 page)	Page 47
R24-2025-03-13-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC GRAND TRIZAY (37) (1 page)	Page 49
R24-2025-03-19-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC LA FAISANDERIE (37) (1 page)	Page 51
R24-2025-03-28-00031 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC LE GRAND TRIZAY (37) (1 page)	Page 53
R24-2025-03-19-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame LAUNAY Bérengère (37) (1 page)	Page 55
R24-2025-02-11-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame LEROY Coraline (37) (1 page)	Page 57
R24-2025-02-10-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur BENOIT GAETAN (37) (1 page)	Page 59
R24-2025-03-24-00012 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur BOUCLE Christophe (37) (1 page)	Page 61
R24-2025-03-26-00020 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur BOURNAND LOUIS XAVIER (37) (1 page)	Page 63
R24-2025-02-12-00012 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur BOUSSQUAULT Nicolas (37) (1 page)	Page 65
R24-2025-03-18-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur CRESPIAN Anthony (37) (2 pages)	Page 67
R24-2025-03-13-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur GIRARD JACKY (37) (1 page)	Page 70
R24-2025-02-11-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur GIRAULT Kévin Loïc (37) (1 page)	Page 72
R24-2025-02-10-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur GRATEAU Denis (37) (1 page)	Page 74
R24-2025-03-24-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur JOUBERT ARMEL (37) (1 page)	Page 76
R24-2025-02-10-00017 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur LECRIVAIN Yann (37) (1 page)	Page 78
R24-2025-02-24-00019 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur LEMPESEUR Guillaume (37) (1 page)	Page 80

R24-2025-03-05-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter [??] Monsieur QUESNEAU Geoffrey (37) (1 page)	Page 82
R24-2025-03-06-00018 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter [??] Monsieur RENAULT YVONNIC (37) (1 page)	Page 84
R24-2025-03-20-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter [??] Monsieur VALIBUS Alexis (37) (1 page)	Page 86
R24-2025-02-05-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter [??] SCEA CLAUDE RICHARD (37) (1 page)	Page 88
R24-2025-03-15-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter [??] SCEA DOMAINE DU PLESSIS (37) (1 page)	Page 90
R24-2025-02-16-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter [??] SCEA LES BEAUX CHENES (37) (1 page)	Page 92

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-08-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL CHERPEAU (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502087623

La Directrice départementale  
à  
EARL CHERPEAU  
CHERPEAU JEROME  
22 CHEMIN DE LA GLAUME  
37340 AMBILLOU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 5ha 19a 40ca  
située sur la commune d'AMBILLOU  
Parcelles : ZD 51, ZO 26

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 08/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-19-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL CHERPEAU (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502087628-002

La Directrice départementale  
à  
EARL CHERPEAU  
MONSIEUR CHERPEAU JEROME  
22 CHEMIN DE LA GLAUME  
37340 AMBILLOU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 9ha 06a 82ca  
située sur la commune de AMBILLOU  
Parcelles : 000 ZD 18, 000 ZD 46, 000 ZD 138, 000 ZO 69

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-12-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DE L'ESPOIR (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501307459

La Directrice départementale  
à  
EARL DE L'ESPOIR  
DUCHESNE PAULINE  
DESPHELIPPON LUDOVIC  
1 ROUTE DE LA BRETONNIÈRE  
37360 SEMBLANCAY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de :**17ha 83a 84ca**  
située sur la commune de SOUVIGNE  
Parcelles :000 ZO 16, 000 ZO 30, 000 ZO 34, 000 ZO 36, 000ZO 37 (A)

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 12/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-17-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DES ARCIS (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503148385

La Directrice départementale  
à  
EARL DES ARCIS  
MR RABATE CLAUDE  
9 ROUTE DES ARCIS  
37600 VERNEUIL-SUR-INDRE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 47ha 30a 00ca  
située sur la commune de VERNEUIL-SUR-INDRE  
Parcelles : 000 YP 6, 000 YP 9, 000 YP 25, 000 ZR 24, 000 ZR25, 000 ZS 15, 000 ZT 22

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 17/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 27/05/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-28-00032

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DES PLAUDIÈRES (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202405273687-002

La Directrice départementale  
à  
EARL DES PLAUDIÈRES  
FOUCHER SYLVAIN  
LES PLAUDIÈRES  
37350 LE PETIT-PRESSIGNY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 49ha 08a 65ca  
située sur les communes de BOUSSAY, CHAUMUSSAY  
Parcelles : 000 AB 17, 000 AB 18, 000 AB 19, 000 ZA 28, 000 ZA 40, 000 ZA 97, 000 ZB 69  
(A), 000 ZB 91 (A), 000 ZB 108 (A), 000 ZB 111 (AJ-AK), 000 ZB 125 (A), 000 ZB 127,  
000 ZB 136 (A), 000 ZC 65 (J), 000 ZC 65 (K), 000 ZC 87, 000 ZC 89, 000 ZI 7, 000 ZI 41, 000  
ZI 43, 000 ZI 153 (J), 000 ZI 153 (K), 000 ZK 139, 000 ZL 199 (A), 000 ZL 199 (B), 000 ZL 199  
(D), 000 ZL 251, 000 ZM 98, 000 ZM 128, 000 ZT 8

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-27-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DESACHÉ (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502227868

La Directrice départementale  
à  
EARL DESACHÉ  
DESACHE ARNAUD ET BENOIT  
LE MESNIL  
37240 VOU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 19ha 76a 86ca  
située sur la commune de MANTHELAN  
Parcelles : ZW 2, ZW 32

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 27/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-12-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL DU CARROIR (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202407244602

La Directrice départementale  
à  
EARL DU CARROIR  
GAGNEUX LAURENT ET MARJORIE  
LE CARROIR  
4 IMPASSE DU PUIITS  
37350 CHAUMUSSAY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 5ha 72a 15ca  
située sur la commune de CHAUMUSSAY  
Parcelles : ZC 39, ZI 146

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 12/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-21-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL ESPERANTO (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502127703

La Directrice départementale  
à  
EARL ESPERANTO  
BRUERE AURELIEN ET ELODIE  
LA CORBINIERE  
37380 SAINT-LAURENT-EN-GATINES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 59ha 19a 51ca  
située sur les communes de SAINT-LAURENT-EN-GATINES, LE BOULAY  
Parcelles : 000 OC 176, 000 OC 177, 000 ZA 32, 000 ZT 11, 000 ZT 19, 000 ZT 21, 000 ZT 31,  
000 ZT 37, 000 ZT 74, 000 ZV 18, 000 ZV 32, 000 ZV 41, 000 ZV 46, 000 ZV 66, 000 ZW 9

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 21/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 21/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-19-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL FREMONT PRIOU (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202405043315-004

La Directrice départementale  
à  
EARL FREMONT PRIOU  
FREMONT PRIOU XAVIER  
LD LA TUILERIE  
37600 SAINT-FLOVIER

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 30ha 52a 93ca  
située sur la commune de SAINT-FLOVIER  
Parcelles : 000 ZR 32, 000 ZR 33, 000 ZT 109, 000 ZT 110, 000 ZT 111, 000 ZT 112, 000 ZT  
48, 000 ZT 6, 000 ZT 96

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-20-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL GUILLEMAIN Frédéric (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503148379

La Directrice départementale  
à  
EARL GUILLEMAIN FREDERIC  
M. GUILLEMAIN FREDERIC  
LES AUGERIES  
37600 BETZ-LE-CHATEAU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 6ha 13a 60ca  
située sur la commune de BETZ LE CHATEAU  
Parcelles : ZK 53 (A), ZK 54

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 20/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-07-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL GUILLIER (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502077590

La Directrice départementale  
à  
EARL GUILLIER  
GUILLIER DIDIER ET VALENTIN  
15 GRAND RUE  
72500 CHENU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 74ha 68 57ca  
située sur la commune de VILLIERS-AU-BOUIN  
Parcelles : 000 OB 33 (A), 000 OB 34, 000 OB 35 (J), 000 OB 35 (K), 000 OB 602, 000 OB 872,  
000 OB 878, 000 OC 100, 000 OC 103, 000 OC 117, 000 OC 125 (A), 000 OC 126, 000 OC 127,  
000 OC 128, 000 OC 130, 000 OC 132, 000 OC 133, 000 OC 134, 000 OC 135, 000 OC 144, 000  
OC 145, 000 OC 147, 000 OC 154, 000 OC 304, 000 OC 319, 000 OC 348, 000 OC 350, 000 OC  
368, 000 OC 369, 000 OC 370 (J), 000 OC 370 (K), 000 OC 371, 000 OC 372, 000 OC 373, 000  
OC 374

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 07/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 07/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-12-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LA BELLE AU POIS GOURMAND (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502077595

La Directrice départementale  
à  
EARL LA BELLE AU POIS GOURMAND  
DEVILLERS HELENE  
GODLEWSKI MATHIEU  
BONNICHON CLEMENT  
DELECOURT MAXIME  
RUE DU GRAND VAUDASNIERE  
37210 ROCHECORBON

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **4 ha 88 a 44 ca – SAUP 225 ha 31 a 26 ca**  
située sur les communes de ROCHECORBON et VERNOU SUR BRENNE  
Parcelles :000 ZC 434, 000 ZC 69, 000 OI 1067, 000 OI 1069,  
000 OI 1097, 000 OI 1670, 000 OI 1672, 000 OI 278, 000 OI 279, 000 OI  
280, 000 OI 330, 000 OI 331, 000 OI 334, 000 OI  
335, 000 OI 337, 000 OI 991, 000 OI 993

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 12/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-25-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LE CHENE GIRAULT (37)

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501086993-001

La Directrice départementale  
à  
EARL LE CHENE GIRAULT  
VERDIER GUILLAUME ET ASTRID  
715 ROUTE DE SENNEVIERES  
RIGNY  
37600 SAINT-HIPPOLYTE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 129ha 71a 04ca  
située sur les communes de SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN,  
SENNEVIERES

Parcelles : 000 YI 2 (J), 000 YI 2 (K), 000 YI 67 (J), 000 YI 68 (J), 000 YI 69 (AJ), 000 YI 69 (AK), 000 YI 71, 000 YI 94, 000 YK 26, 000 YK 27, 000 ZC 105 (A), 000 ZC 112 (J), 000 ZC 112 (K), 000 ZC 27, 000 ZD 35, 000 ZD 37, 000 ZD 38, 000 ZD 39, 000 ZD 50 (A), 000 ZD 50 (B), 000 ZD 51, 000 ZD 52 (A), 000 ZD 52 (B), 000 ZD 99 (A), 000 ZE 25, 000 ZE 26, 000 ZE 30, 000 ZE 31, 000 ZE 32, 000 ZE 44, 000 ZE 53, 000 ZE 54, 000 ZE 56, 000 ZE 57, 000 ZE 58, 000 ZH 13 (J), 000 ZH 13 (K), 000 ZI 14, 000 ZI 15, 000 ZI 16, 000 ZI 5, 000 ZM 45, 000 ZN 19 (AK), 000 ZN 19 (AL), 000 ZN 24 (J), 000 ZN 24 (K), 000 ZN 38, 000 ZO 11 (B), 000 ZO 13 (A), 000 ZO 15, 000 ZO 19, 000 ZP 117 (A), 000 ZP 15 (AJ), 000 ZP 15 (AK), 000 ZP 17 (A), 000 ZP 26, 000 ZP 27, 000 ZP 38 (AJ), 000 ZP 38 (AK), 000 ZP 38 (C), 000 ZP 52, 000 ZP 58 (AJ), 000 ZP 58 (AK), 000 ZP 71, 000 ZP 85 (AJ), 000 ZP 85 (AK), 000 ZP 86, 000 ZR 17 (J), 000 ZR 17 (K), 000 ZR 23 (A), 000 ZS 15, 000 ZS 16, 000 ZS 17, 000 ZV 10, 000 ZV 5 (AK), 000 ZV 5 (AL), 000 ZV 5 (B)

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 25/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-24-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LEGRAND (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501297425-001

La Directrice départementale  
à  
EARL LEGRAND  
LEGRAND STEPHANE  
2 RUE DES DILIGENCES  
37500 CANDES-SAINT-MARTIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 2ha 02a 94ca  
située sur la commune de SAVIGNY-EN-VERON  
Parcelles : ZA 7, ZA 8

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 24/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 8 juillet 2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-13-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LES CHESNEAUX (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503128309-001

La Directrice départementale  
à  
EARL LES CHESNEAUX  
LA SERPILIERE  
Mr MORINET Adrien  
Mr MORINET Régis  
37600 PERRUSSON

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **01ha 92a 60ca**  
située sur la commune de **SAINT SENOCH**  
Parcelles : **ZN 36**

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 13/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-13-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LES ECORCHEVAUX (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502137744

La Directrice départementale  
à  
EARL LES ECORCHEVAUX  
BLUCHEAU DAMIEN  
LA HUBERDELLIERE  
37500 LIGRE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 1ha 83a 00ca  
située sur la commune de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE  
Parcelles : ZB 51

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 13/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-28-00030

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL LES LIGNES (37)

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202411076036-001

La Directrice départementale  
à  
EARL LES LIGNES  
MERY STEPHANE ET NICOLAS  
1, LES LIGNES  
37460 VILLEDOMAIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 179ha 91a 80ca  
située sur les communes de LOCHE-SUR-INDROIS, VILLEDOMAIN  
Parcelles : 000 YC 15 (B), 000 ZI 1, 000 ZI 2, 000 ZI 5 (A), 000 ZK 10, 000 ZK 26 (J), 000 ZK  
26 (K), 000 ZK 27 (J), 000 ZK 27 (K), 000 ZK 35, 000 ZK 36, 000 ZK 37, 000 ZL 2 (AJ), 000  
ZL 2 (AK), 000 ZL 3 (J), 000 ZL 7 (AJ), 000 ZM 11 (J), 000 ZM 11 (K), 000 ZM 12 (J), 000 ZM 12  
(K), 000 ZM 18 (A), 000 ZM 18 (B), 000 ZM 21, 000 ZM 22, 000 ZM 23, 000 ZM 24 (A), 000  
ZM 34 (AJ), 000 ZM 34 (AK), 000 ZM 40 (A), 000 ZN 10, 000 ZN 12, 000 ZN 14 (AJ), 000 ZN  
14 (AK), 000 ZN 18, 000 ZN 19, 000 ZN 20, 000 ZN 27, 000 ZN 28, 000 ZN 32

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-14-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL MOSNY (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202412166699-002

La Directrice départementale  
à  
EARL MOSNY  
MOSNY THIERRY, THOMAS ET MELISSA  
8 RUE DES VIGNES  
37270 SAINT-MARTIN-LE-BEAU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 14ha 96a 91ca – SAUP : 218ha96a80ca  
située sur la commune de SAINT-MARTIN-LE-BEAU  
Parcelles : 000 ZK 144, 000 ZK 74, 000 ZL 113, 000 ZL 123, 000 ZL 124, 000 ZL 179, 000 ZL 194, 000 ZL 76, 000 ZM 81, 000 ZM 82, 000 ZM 89, 000 ZN 1, 000 ZN 11, 000 ZN 116, 000 ZN 12, 000 ZN 130, 000 ZN 131, 000 ZN 132, 000 ZN 133, 000 ZN 153, 000 ZN 19, 000 ZN 59, 000 ZN 61, 000 ZN 62, 000 ZN 63, 000 ZN 74

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 14/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-06-00017

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
EARL SECHERET (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503068173

La Directrice départementale  
à  
EARL SECHERET  
SECHERET NICOLAS  
325 RUE DU FONDIS  
37140 SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 0ha 52a 63ca  
située sur la commune de SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL  
Parcelles : D 493, D 500, D 501, D 502

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 06/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 27 mai 2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-14-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC DES COUPILLERES (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502107670

La Directrice départementale  
à  
GAEC DES COUPILLERES  
ABELARD GREGORY ET YVAN  
LD LES COUPILLERES  
37600 BRIDORE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 29ha 30a 51ca  
située sur la commune de FLÉRÉ-LA-RIVIERE, SAINT-FLOVIER  
Parcelles : 000 AL 305, 000 AL 306, 000 ZA 11, 000 ZA 28, 000 ZD 48, 000 ZD 49, 000 ZL 17,  
000 ZL 18, 000 ZL 19, 000 ZL 35

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 14/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 14/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-06-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC DES DEUX ILES (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501066939-001

La Directrice départementale  
à  
GAEC DES DEUX ILES  
GUERET MANUEL ET CELINE  
LA BODINIÈRE  
44290 CONQUEREUIL

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 11ha 39a 12ca  
située sur la commune de SAVIGNY-EN-VERON  
Parcelles : B 777, E 39

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 06/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-16-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC GATIEN (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202411226306-001

La Directrice départementale  
à  
GAEC GATIEN  
GATIEN GILLES ET DANIEL  
31 RUE DE TOURAINNE  
41310 AUTHON

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 3ha50a53ca  
située sur la commune de SAUNAY  
Parcelles : B 172, ZP 11

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 16/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-13-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC GRAND TRIZAY (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501167166-002

La Directrice départementale  
à  
GAEC GRAND TRIZAY  
BERTRAND LOIC ET ARNAULT  
13 ROUTE DE TRIZAY  
37300 JOUE-LES-TOURS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 1ha 83a 57ca  
située sur la commune de JOUE-LES-TOURS  
Parcelles : AZ 116, AZ 118 (A), AZ 533, AZ 534

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 13/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-19-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC LA FAISANDERIE (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202412196769-001

La Directrice départementale  
à  
GAEC LA FAISANDERIE  
LA FAISANDERIE

37600 BETZ-LE-CHATEAU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 245ha 83a 12ca  
située sur les communes de LIGUEIL, VOU, FERRIERE-LARCON,  
LE PETIT PRESSIGNY, BETZ LE CHATEAU

Parcelles : 000 YH 8, 000 YH 123, 000 YH 156 (AJ), 000 YH 156 (AK), 000 YH 158, 000 ZK 3,  
000 ZK 7 (AJ), 000 ZK 7 (AK), 000 ZK 7 (BJ), 000 ZK 7 (BK), 000 ZK 7 (C), 000 ZK 58 (J),  
000 ZK 58 (K), 000 ZK 97 (J), 000 ZK 97 (K), 000 ZK 98 (J), 000 ZK 98 (K), 000 ZK 113 (J),  
000 ZK 113 (K), 000 ZM 38, 000 ZM 42, 000 ZR 2 (A), 000 ZR 3, 000 ZR 4, 000 ZR 5 (J), 000  
ZR 5 (K), 000 ZR 9, 000 ZR 11, 000 ZR 37, 000 ZR 42 (A), 000 ZR 42 (B), 000 ZR 46, 000 ZR  
49, 000 ZR 50, 000 ZR 51, 000 ZR 57 (A), 000 ZR 58 (A), 000 ZR 58 (B), 000 ZR 60, 000 ZR  
72, 000 ZR 76, 000 ZR 78 (A), 000 ZX 18, 000 ZX 19, 000 ZX 25, 000 ZX 26, 000 ZX 27 (B),  
000 ZX 29 (A), 000 ZY 1 (BJ), 000 ZY 1 (BK), 000 ZY 1 (BL), 000 ZY 1 (D)

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-28-00031

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
GAEC LE GRAND TRIZAY (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503288716

La Directrice départementale  
à  
GAEC LE GRAND TRIZAY  
BERTRAND ARNAULT ET LOIC  
13 ROUTE DE TRIZAY  
LE GRAND TRIZAY  
37300 JOUE-LES-TOURS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 0ha 72a 00ca  
située sur la commune de CHAMBRAY LES TOURS  
Parcelles : ZE 64

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-19-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Madame LAUNAY Bérengère (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503068186

La Directrice départementale  
à  
MADAME LAUNAY BÉRENGÈRE  
LES BRIONNIÈRES  
37530 CANGEY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 49ha 27a 50ca  
située sur les communes de AUTRECHE, CANGEY  
Parcelles : 000 ZB 3 (AJ), 000 ZB 3 (AK), 000 ZB 7, 000 ZH 1, 000 ZI 9 (AJ), 000 ZI 9 (AK),  
000 ZI 9 (B), 000 ZL 31

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-11-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Madame LEROY Coraline (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202410045549

La Directrice départementale  
à  
MADAME LEROY CORALINE  
24 ROUTE DE LA FUYE  
37150 EPEIGNE-LES-BOIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 19ha 53a 43ca  
située sur les communes de EPEIGNE-LES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-CHER  
Parcelles : 000 ZC 96 (AJ), 000 ZC 96 (AK), 000 ZD 17, 000 ZD 18, 000 ZD 30, 000 ZD 31,  
000 ZD 59, 000 ZD 60 (J), 000 ZN 3

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 11/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-10-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur BENOIT GAETAN (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202412036494-001

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR BENOIT GAETAN  
2310 ROUTE DE ST PATERNE RACAN  
37330 SOUVIGNE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 8ha 34a 06ca  
située sur la commune de ROUZIERS-DE-TOURAINNE  
Parcelles : ZE 4

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 10/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-24-00012

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur BOUCLE Christophe (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503078205

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR BOUCLE CHRISTOPHE  
TRAVAS  
37330 SAINT-LAURENT-DE-LIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 8ha 65a 15ca  
située sur la commune de SAINT LAURENT DE LIN  
Parcelles : B 695, B 696

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 24/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-26-00020

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter

Monsieur BOURNAND LOUIS XAVIER (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202411076030-002

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR BOURNAND LOUIS XAVIER  
LA BOURDE  
29 ROUTE DU CHÊNE PARAPLUIE  
37260 VILLEPERDUE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 92ha 81a 67ca  
située sur la commune de SAINT EPAIN

Parcelles : AB 28, 000 AB 30, 000 AB 36, 000 AB 62, 000 AB 63, 000 AB 64, 000 AB 68 (J),  
000 AB 68 (K), 000 AB 74, 000 AC 22, 000 AC 23, 000 AC 24, 000 AC 25, 000 AC 26, 000  
AC 27, 000 AC 28, 000 AC 29, 000 AC 30, 000 YA 2, 000 YA 3, 000 YA 14, 000 YA 20, 000  
YA 24, 000 YA 25, 000 YA 26, 000 YA 27, 000 YA 28, 000 YA 29, 000 YA 30 (J), 000 YA 30  
(K), 000 YA 48, 000 YA 99, 000 ZX 14 (J), 000 ZX 14 (K), 000 ZX 15, 000 ZX 16, 000 ZY 5,  
000 ZY 36, 000 ZY 37, 048 YA 48

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 26/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-12-00012

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur BOUSSIQUAULT Nicolas (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501157162

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR BOUSSQUAULT NICOLAS  
4 LES TERMELLERIES  
37240 LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-  
MARTIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 10 ha 32 a 40 ca  
située sur la commune de BOURNAN  
Parcelle : 000 ZO 16

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 12/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 12/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-18-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur CRESPIN Anthony (37)

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502278023

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR CRESPIN ANTHONY  
14 RUE DE LA TUILERIE  
37460 ORBIGNY

## **CONTRÔLE DES STRUCTURES**

### **Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 133ha 86a 93ca  
située sur les communes de PREAUX, LOCHE-SUR-INDROIS, VILLEDOMAIN, VILLELOIN-  
COULANGE

Parcelles : 000 OE 1, 000 OE 278, 000 AB 38 (J), 000 AB 38 (K), 000 AB 40, 000 AB 41, 000 AB  
42, 000 AB 43, 000 AB 52, 000 XP 5, 000 YC 29, 000 ZC 5 (AJ), 000 ZC 5 (AK), 000 ZC 5 (C),  
000 ZC 32 (AJ), 000 ZC 32 (AK), 000 ZC 33 (AJ), 000 ZC 33 (AK), 000 ZC 33 (C), 000 ZC 38  
(A), 000 ZC 45, 000 ZD 25 (A), 000 ZD 25 (C), 000 ZE 8 (A), 000 ZE 8 (B), 000 ZE 81, 000 ZK  
19 (A), 000 ZK 19 (B), 000 ZK 22, 000 ZK 41, 000 ZX 10 (A), 000 ZX 10 (C), 000 ZX 11 (J), 000  
ZX 11 (K), 000 ZX 17, 000 ZY 8, 000 ZY 11 (J), 000 ZY 11 (K), 000 ZY 12, 000 ZY 14 (AJ), 000  
ZY 14 (AK), 000 ZY 15

### **DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 18/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 27/05/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-13-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur GIRARD JACKY (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503138367

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR GIRARD JACKY  
LES BASSES BORDES  
37600 BETZ-LE-CHATEAU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 13ha 48a 80ca  
située sur la commune de BETZ-LE-CHATEAU  
Parcelles : ZL 40, ZL 43 (A-B), ZL 49

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 13/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 13/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-11-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur GIRAULT Kévin Loïc (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501097026-001

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR GIRAULT KEVIN LOIC  
8 ROUTE DE PUCHARD

37220 PARCAY-SUR-VIENNE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 15ha 27a 18ca  
située sur la commune de LA-TOUR-SAINT-GELIN  
Parcelles : 000 ZI 4, 000 ZI 44, 000 ZI 5, 000 ZI 6, 000 ZI 67, 000 ZK 28, 000 ZK 29 (A), 000  
ZK 49 (AJ), 000 ZK 49 (AK), 000 ZK 50 (A), 000 ZL 27 (A), 000 ZL 28, 000 ZL 51

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 11/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-10-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur GRATEAU Denis (37)

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501036912

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR GRATEAU DENIS  
7 CHEMIN DE LA BERGEONNERIE  
37290 CHAMBON

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 31ha 49a 03ca  
située sur la commune de CHAUMUSSAY  
Parcelles : 000 ZC 85 (BJ), 000 ZC 85 (BK), 000 ZC 85 (BL), 000 ZC 85 (DJ), 000 ZC 85 (DK),  
000 ZC 85 (DL), 000 ZC 85 (EJ), 000 ZC 85 (EK)

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 10/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-24-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur JOUBERT ARMEL (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202503248597

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR JOUBERT ARMEL  
LA FINELLERIE  
37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINÉ

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 5ha 26a 80ca  
située sur la commune de SOUVIGNY DE TOURAINÉ  
Parcelles : ZH 45

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 24/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-10-00017

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur LECRIVAIN Yann (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502107642

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR LECRIVAIN YANN  
LE PUY  
37160 LA CELLE SAINT AVANT

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 20ha 92a 10ca  
située sur la commune de DESCARTES  
Parcelles : ZR 4, ZR 43

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 10/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 27/05/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-24-00019

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur LEMPESEUR Guillaume (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501137119-001

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR LEMPESEUR GUILLAUME  
LD LA BIGOTTIERE  
37600 SAINT-SENOCH

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 4ha 87a 60ca  
située sur la commune de VARENNES  
Parcelles : ZL 29, ZM 56

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 24/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-05-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur QUESNEAU Geoffrey (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501317466

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR QUESNEAU GEOFFREY  
1 CHEMIN DES GENETS  
37120 BRASLOU

**CONTRÔLE DES STRUCTURES  
Accusé de réception  
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 3ha 84a 83ca – SAUP : 34ha69a73ca  
située sur les communes de BRASLOU, BRAYE-SOUS-FAYE  
Parcelles : 000 ZD 74, 000 ZO 2 (A), 000 ZO 32, 000 ZP 24, 000 ZR 85, ZE 234

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 05/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-06-00018

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur RENAULT YVONNIC (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202404142941-002

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR RENAULT YVONNIC  
10 RUE RONSARD  
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 198ha 62a 54ca  
située sur les communes de LA FERRIÈRE, LE BOULAY, LES HERMITES, MONTHODON,  
SAINT-LAURENT-EN-GATINES, SAINT-MARTIN-DES-BOIS  
Parcelles : 000 OA 187, 000 OA 31, 000 OA 403, 000 OA 406, 000 OA 409, 000 OA 514, 000 OA  
515, 000 OC 144, 000 OC 153, 000 OC 261, 000 OC 292, 000 OC 294, 000 OC 295, 000 YT 25, 000  
ZB 13, 000 ZB 14, 000 ZB 20, 000 ZB 21, 000 ZB 22, 000 ZB 23, 000 ZB 27, 000 ZB 33, 000 ZB 34,  
000 ZB 35, 000 ZB 36, 000 ZB 9, 000 ZI 27, 000 ZI 28, 000 ZI 29, 000 ZI 30, 000 ZI 55, 000 ZI 8,  
000 ZI 8 (A), 000 ZK 10, 000 ZK 13, 000 ZK 14, 000 ZK 27, 000 ZK 28, 000 ZK 32, 000 ZK 43,  
000 ZM 10, 000 ZM 11, 000 ZM 23, 000 ZM 24, 000 ZR 1, 000 ZR 34, 000 ZR 38, 000 ZR 39, 000  
ZR 40, 000 ZS 21, 000 ZT 6, 000 ZT 8, 000 ZV 4 (A), 000 ZW 13, 000 ZW 20, 000 ZW 21, 000 ZX  
60, 000 ZX 61, 000 ZX 63

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 06/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-20-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
Monsieur VALIBUS Alexis (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202411276389-001

La Directrice départementale  
à  
MONSIEUR VALIBUS ALEXIS  
5 CHEMIN DE PINSON  
37530 MONTREUIL-EN-TOURAINÉ

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 150ha 09a 58ca  
située sur les communes de SAUNAY, VILLECHAUVÉ

Parcelles : 000 0A 30, 000 0A 31, 000 0A 32, 000 0A 85, 000 0A 86, 000 0A 87, 000 0A 88,  
000 0A 89, 000 0A 91, 000 0A 92, 000 0A 93, 000 0A 94, 000 0A 100, 000 0A 101, 000 0A  
102, 000 0A 104, 000 0A 105, 000 0A 106, 000 0A 113, 000 0A 118, 000 0A 119, 000 0A 124,  
000 0A 125, 000 0A 129, 000 0A 130, 000 0A 131, 000 0A 132, 000 0A 133, 000 0A 134,  
000 0A 135, 000 0A 136, 000 0A 137, 000 0A 138, 000 0A 139, 000 0A 140, 000 0A 141, 000  
0A 142, 000 0A 143, 000 0A 144, 000 0A 146, 000 0A 147, 000 0A 148, 000 0A 149, 000 0A  
150, 000 0A 151, 000 0A 152, 000 0A 153, 000 0A 204, 000 0A 205, 000 0A 214 (J), 000 0A  
214 (K), 000 0A 215 (J), 000 0A 215 (K), 000 0A 226, 000 0A 243, 000 0A 244, 000 0A 245,  
000 0A 246, 000 0A 247, 000 0A 252, 000 0A 254, 000 0A 256, 000 0A 259, 000 0A 263,  
000 0A 264, 000 0A 274 (J), 000 0A 274 (K), 000 0A 276, 000 0A 277, 000 0A 280, 000 0B  
103, 000 0B 104, 000 A 90, 000 A 265, 000 ZE 40, 000 ZE 41, 000 ZE 42, 000 ZH 12 (J), 000  
ZH 12 (K), 000 ZH 49, 000 ZI 19, 000 ZI 50, 000 ZM 31, 000 ZP 15, 000 ZP 16, 000 ZP 62,  
000 ZP 104, 000 ZP 193

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 20/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-05-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA CLAUDE RICHARD (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202403282637-001

La Directrice départementale  
à  
SCEA CLAUDE RICHARD  
RICHARD FRANCK ET ANNETTE  
9 RUE DES TOURELLES  
37120 LA TOUR-SAINT-GELIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 104ha 81a 37ca – SAUP : 113ha39a37ca  
située sur les communes de CHAVEIGNES, COURCOUE, LA-TOUR-SAINT-GELIN,  
CHEZELLES, LIGRE

Parcelles : 000 0A 415, 000 0A 433, 000 ZB 127, 000 ZB 128 (A), 000 ZB 128 (B), 000 ZB 25 (J), 000 ZB 25 (K), 000 ZB 38 (J), 000 ZB 38 (K), 000 ZC 17, 000 ZC 18, 000 ZC 27, 000 ZD 2 (J), 000 ZD 2 (K), 000 ZD 20 (A), 000 ZD 24 (A), 000 ZE 31, 000 ZE 32, 000 ZE 79, 000 ZE 91, 000 ZE 92, 000 ZI 68 (J), 000 ZI 68 (K), 000 ZI 74, 000 ZI 79 (A), 000 ZK 27 (J), 000 ZK 27 (K), 000 ZK 38 (J), 000 ZK 38 (K), 000 ZK 39 (J), 000 ZK 39 (K), 000 ZK 40, 000 ZK 41 (J), 000 ZK 41 (K), 000 ZK 7, 000 ZK 81 (AJ), 000 ZK 81 (AK), 000 ZK 82 (AJ), 000 ZK 82 (AK), 000 ZK 83, 000 ZK 84, 000 ZL 113 (J), 000 ZL 113 (K), 000 ZM 100, 000 ZM 105, 000 ZM 106, 000 ZM 123, 000 ZM 125 (A), 000 ZM 125 (BJ), 000 ZM 125 (BK), 000 ZM 125 (BL), 000 ZM 162, 000 ZM 163 (A), 000 ZM 21 (AJ), 000 ZM 21 (AK), 000 ZM 22 (A), 000 ZM 26, 000 ZM 29, 000 ZM 31, 000 ZM 32 (J), 000 ZM 32 (K), 000 ZM 40 (J), 000 ZM 40 (K), 000 ZM 41, 000 ZM 45 (AJ), 000 ZM 45 (AK), 000 ZM 5, 000 ZM 54, 000 ZM 55, 000 ZM 6 (A), 000 ZM 6 (B), 000 ZM 6 (C), 000 ZM 94 (J), 000 ZM 94 (K), 000 ZM 96, 000 ZM 97, 000 ZM 98 (J), 000 ZM 98 (K), 000 ZN 1 (J), 000 ZN 1 (K), 000 ZO 30 (B), 000 ZP 175 (A), 000 ZP 180, 000 ZP 3 (J), 000 ZP 3 (K), 000 ZP 45, 000 0A 1516, 000 0A 1517, 000 0A 1519, 000 ZB 79, 000 ZM 121, 000 ZM 178 (K)

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 05/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-03-15-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA DOMAINE DU PLESSIS (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202501137096

La Directrice départementale  
à  
SCEA DOMAINE DU PLESSIS  
RUYANT JEAN-LUC ET BEATRICE  
LE PLESSIS  
37370 BUEIL-EN-TOURAIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 205ha 60a 06ca  
située sur les communes de BUEIL-EN-TOURAIN, NEUVY-LE-ROI  
Parcelles : 000 OC 1210, 000 OC 235, 000 OC 242, 000 OC 293, 000 OC 300, 000 OC 301, 000  
OC 302, 000 OC 303, 000 OC 304, 000 OC 305, 000 OC 329, 000 OC 332, 000 ZM 14, 000 ZM  
2 (B), 000 ZM 2 (C), 000 ZM 24, 000 ZM 25 (A), 000 ZM 29 (AJ), 000 ZM 29 (AK), 000 ZN 12,  
000 ZN 15, 000 ZN 18 (A), 000 ZN 18 (C), 000 ZN 19 (J), 000 ZN 19 (K), 000 ZN 7 (J), 000  
ZN 7 (K), 000 ZN 9 (A), 000 ZN 9 (B), 000 ZN 9 (D), 000 ZP 8 (J), 000 ZP 8 (K), 000 ZR 81 (J),  
000 ZR 81 (K), 000 ZR 82 (J), 000 ZR 82 (K), 000 ZR 85, 000 ZR 86 (J), 000 ZR 86 (K),  
000 ZR 87

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 15/03/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 15/07/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-02-16-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande  
d'autorisation d'exploiter  
SCEA LES BEAUX CHENES (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations  
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61  
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr  
Dossier n°: 024202502107667

La Directrice départementale  
à  
SCEA LES BEAUX CHENES  
LAURES VALENTINE  
MARTIN GUILLAUME  
SAS LVMG  
8 LD LES BEAUX CHENES  
37800 ANTOGNY-LE-TILLAC

**CONTRÔLE DES STRUCTURES**  
**Accusé de réception**  
**d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 133ha 13a 90ca  
située sur les communes d'ANTOGNY LE TILLAC, SAVIGNY SOUS FAYE (86), DANGE  
SAINT ROMAIN (86), BERTHEGON (86) et SAIRES (86)  
Annexe consultable auprès du service émetteur

**DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/02/2025**

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 16/06/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire  
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,  
La cheffe du service agriculture  
Signé : Sarah BOURGINE